

Siene

de v<sup>re</sup> Ma<sup>te</sup> du 22<sup>e</sup> du p<sup>nt</sup>. Enquelles Jusques v<sup>re</sup> au fardes de Responde  
pour moy avoir plus tost seu. Rassemblez Les coronetz et lieutenants des  
Bendes des vidomances de par de ca, pour leur declarer Lieudomans de v<sup>re</sup> Ma<sup>te</sup>  
sur leur Remoy au mesnage, et mesmes Le cassement des Recrus,  
Laquelle declaration leur ay au prime faict a ce matin, et signant celle  
partiront demain, et se casseront Lesd<sup>s</sup> Recrus dorz Le 22<sup>e</sup> de ce mois

Fay (Kien Les L<sup>tes</sup>

Quant a ce que v<sup>re</sup> Ma<sup>te</sup> m'ordonne de besoingner avec r<sup>ch</sup> de ma  
charge, selon que Mon<sup>s</sup> Le conte d'antberghes a paynees practique  
avec Le conte de Schan Vonbomg, Mond fuis et autres. Les  
conditions des vngt et dautres soit trop dureses et Inegales. Et tant  
que Les vngt ont fousionz et se en La campagne, cont frainz a faire  
guelles et garde juyet et touz, dachaptes Les vngt b<sup>ty</sup> ch<sup>re</sup>ment, de vngt  
b<sup>ty</sup> long queun Leur souzage, dont Les ont gaste et affolle La plus part  
de leurz chanto. Et au contraire c<sup>el</sup> d<sup>uz</sup> conte de Schan Vonbomg  
et autres nont sorty hors de leurz maisons, ny en Les Incomoditez susd<sup>s</sup>.

Si est ce toutes fois que pour demon<sup>str</sup>er queils desireront faire a v<sup>re</sup> Ma<sup>te</sup>  
tout humble service Les ay Indict et sont contrainz se en Leur payant comptant  
et promptement devant Leur rassemblement vngt mois de gagez, et leur Retour  
queils appellent Abzoch que pourra monter a emiroz quinze fouds ou quelque  
peu plus, dachaptes apres Le surplus de leur den Jusques a La chandeluse  
prochaine, et v<sup>re</sup> queils se contentent de La servance de v<sup>re</sup> Ma<sup>te</sup>.  
Toutes fois scachant que celle v<sup>re</sup> Ma<sup>te</sup> est occupes en plus<sup>rs</sup> autres grands  
affaires, ont Requie que de leur Res<sup>te</sup> fut seynelle et fue pl<sup>us</sup> et Res<sup>te</sup> pendant  
avec v<sup>re</sup> tresorer<sup>al</sup> qual de par deca et Le s<sup>r</sup> Gaspar Schetz, afin que  
pour Les Jour de La chandeluse, se nait fault a leurz payement  
et se en La ville de Colongne. A quoy se moy endroit se me suis  
tresvolentiers rondsandu pour Le service de v<sup>re</sup> Ma<sup>te</sup> considerant  
mesmes La b<sup>ee</sup> affectoy queils portent au service de v<sup>re</sup> Ma<sup>te</sup>.

et n<sup>o</sup> fous r<sup>ch</sup> s<sup>r</sup>ing  
vngt et qui leur  
Remoy de ca)

Sont et afin que puyssie demorer avec eulx en boy euedt  
Te La supplie tres humblement quil Luy plaise Luy envoyer ses  
Lires obligatoires pour tel payement qui Luy sera par compte fait  
Aussi Encharger a divers frequens et Enaspar Schetz demoyen  
Lend Lires particuliers de Luy plusger en boy ample et peatmēt  
forme, et a moy Lires d'indempnit de br̄ Ma<sup>te</sup> a ma descharge  
Et pour eulx plus grands fraiz et despens par Luy plus long se font  
ordonnez dy renvoyer Le plus tost quil sera possible Les moys de paye  
et abzoeh ou Retour, avec Lesffrois cens esfr̄z dor de Nourget qui  
est encours deu. no. d'it. et ry dessus

Quant a Rand Bernard, Sontz La tres humble courtois de br̄  
Ma<sup>te</sup> Te Lay fait demorer Jy, afin que Le camp est fait de  
de La cavallerie, ney tombe en quelque inconvenient, et de tant plus  
que a Maribourg y a deux cens chaults en garnison.

Le fr̄ De Nouellus vint hier vers moy et Luy ayant communi  
L'intention de br̄ Ma<sup>te</sup> sur La Rose. Te ma dist que nullement  
est d'adint de faire pour Le pnt Lays Rose

Jay escript a Monfr̄ de Trelon de faire visiter quelle comodite y  
a Enyves pour y tenir gens de chal a service, et combien de pistons  
Te y faudroit mettre quant et eulx et sil y est de quelque chose a  
unp frequens dillay et rombrez. Quant sur ce en sa Respon  
fandray en advenir br̄ Ma<sup>te</sup> Incontinent

Sire. Te supplie tres humblement quil plaise a br̄ Ma<sup>te</sup> se  
sur Le fait de Leslize, car come Le temps rombre par La gelle  
mectre un beau, Les pistons du coromel esvendy se pourroient

En la ville, car si apres ceste<sup>z</sup> et tant hutes faultent Les Prestres pour  
 aller a Las espance, seroit a doubter que Loy Les Rendroit mal  
 volentiers, de sorte quil Rendroit myeste de surcours Leur entree  
 En la ville, tant que v<sup>re</sup> Ma<sup>te</sup> eust du tout Resolu sur Luy ou sur  
 L'autre, et quilz fussent accommodes des maltras que v<sup>re</sup> Ma<sup>te</sup>  
 doit faire envoyer pour leur secours. Lesquels Le planca a l'ecelle  
 v<sup>re</sup> Ma<sup>te</sup> faire haster.

Je moye avec respect a v<sup>re</sup> Ma<sup>te</sup> Les fat sur La dy tubuhoi des re<sup>g</sup>  
 florms Fry arinez avant hie. Suppliant qui Luy plaise En cas que  
 de brief elle ne deult envoyer Ley aucun payement pour Les prestres  
 du monst faire tenir bry fort long aultre nouveau prest, car v<sup>re</sup> que  
 re dernier prest Leur est fort bry dem a propos, Si est ce que  
 pour La grande cherte des denies et quil leur a este besong de payer  
 aux demanders re quilz Leur devoient et que pluz<sup>z</sup> denies par Lincomodite  
 du temps pur et aultrement sont tombez et tombent journellement En  
 diverses maladies, Leur En Reste bry peu ou chert.

Quant Ence Me Recommandant tres humblement a La b<sup>o</sup>e gr<sup>e</sup> de  
 v<sup>re</sup> Ma<sup>te</sup>. Le pere Le creature dormit a l'ecelle En prosperite et sante  
 tres longue et tres benigne dye. De v<sup>re</sup> camp Les Colsecyone  
 Le xxij<sup>e</sup> Jour de Novembre 1555

Post data.

Enc. Quant a ce que v<sup>re</sup> Ma<sup>te</sup> ma escript par ses precedentes, auons me associe  
 en nombre de vint de son conseil, v<sup>re</sup> Ma<sup>te</sup> scait bry Les desus que Jay transmitt  
 en a Luy faire tout humble service, auquel Je continueray tant que dieu me donnera sa gr<sup>e</sup>

De v<sup>re</sup> Ma<sup>te</sup>  
 et v<sup>re</sup> Ma<sup>te</sup> et treschevalier Jernibin  
 et v<sup>re</sup> Ma<sup>te</sup> Gualle de v<sup>re</sup> Ma<sup>te</sup>

*In Loy*



No  
No  
No  
No

depeſche ou camp Le Roy  
de Montbrun a cinq heures  
du ſoyr